



LA DÉFENSE DU STATUT PASSE PAR LA VOLONTÉ D'UNE BRANCHE FORTE

Des négociations importantes ont cours à la Branche : Classification-rémunération, Sécurisation des parcours professionnels et Mobilité, Formation professionnelle, articulation de la négociation entre la branche et les entreprises...

On a parfois une image lointaine de ce que constitue la Branche ; œuvrant chacun au sein de nos groupes et de nos entreprises, on a souvent tendance à considérer que tout se joue à ces niveaux de plus ou moins grande proximité. Les communications des employeurs, les outils RH, les marques aussi, rendent évidemment plus visibles, plus palpables, nos identités entrepreneuriales.

Bien sûr, il y a le Statut qui nous confère une identité commune et qui rappelle à toutes et tous qu'il existe des niveaux de règles au-dessus de celles de nos unités, de nos entreprises et de nos groupes : des règles auxquelles ils ne peuvent déroger ni tendre vers un moins-disant.

Contrairement à ce que certains peuvent laisser penser, les règles statutaires ne sont ni passéistes, ni figées : jusqu'en 2000 elles évoluaient au gré de notes au personnel et recommandations émanant de nos instances. Depuis 2000, c'est le rôle des accords collectifs de branche de « compléter, dans des conditions plus favorables aux salariés, les dispositions statutaires¹ ».

La défense du Statut national passe donc par la négociation de branche : on l'a vu avec l'Accord droits familiaux par exemple, le principe du « plus favorable » peut être sujet à interprétation...

Laisser le libre champ à vos entreprises dans le cadre de l'évolution de votre rémunération, dans l'élaboration de classifications

« clé en main », dans les conditions de recrutement et d'évaluation de vos candidatures en leur sein et celui des groupes, ouvrir le champ à des mesures compensatoires de branche en cas de Plans de Sauvegarde de l'Emploi... Autant de propositions face auxquelles FO émet les plus grandes réserves.

Nous n'aurons de cesse de défendre, dans toutes les négociations de branche la défense du Statut national des IEG et ses prérogatives fondamentales qui doivent demeurer à la Branche :

- Le Salaire National de Base, qui permet à chacun et notamment les plus bas salaires de faire face aux évolutions du coût de la vie.
- Un système de classification clair, fin et conforme à la réalité de l'ensemble des métiers des Industries Electriques et Gazières.
- Des conditions de mobilité en phase avec les dispositions de la PERS 212, garantie fondamentale contre l'arbitraire et toute forme de discrimination dans le cadre des mouvements de personnel.
- Une évolution salariale juste et constante.
- Une politique de formation de branche ambitieuse et attractive.

En prime revendication, FO Énergie et Mines ne cessera de défendre le projet d'une Branche forte, garante de la justice sociale et de l'équité de traitement, contre les tendances qui voudraient instaurer, au nom de la concurrence, le renvoi de tous les sujets majeurs au seul giron des groupes et entreprises.

¹ Article L161-1 du Code de l'Energie